

SESSION 2014

**CAPES
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

**Section : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE
Section : LANGUES RÉGIONALES**

COMPOSITION D'HISTOIRE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

Les sociétés coloniales au travail à l'âge des Empires.

(Afrique, Antilles, Asie ; années 1850-années 1950)

Les documents fournis pourront être utilisés librement dans le cours de l'exposé. Ils ne constituent pas une approche exhaustive du sujet. Il n'y a pas lieu d'en faire un commentaire spécifique.

DOCUMENTS :

Document 1 : Le travail forcé en Afrique Equatoriale Française autour de 1910.

Après l'appel du matin, tous, hommes et femmes, transformés en récolteurs, se dispersaient pour l'arrachage des rhizomes et, à leur retour au village, chaque fagot était minutieusement contrôlé. (...) En fin de mois, la récolte était portée au chef-lieu où avait lieu la vente, à raison de 15 sous le kilo. L'administration procédait à la pesée et l'acheteur, prenant livraison de la marchandise, payait comptant non aux récolteurs, mais au fonctionnaire qui versait la somme à l'impôt du village. La masse travaillait ainsi neuf mois consécutifs sans toucher la moindre rémunération.

Ce travail forcé alla à peu près les deux premières années, parce que le produit abondait et que la nourriture était encore assurée par d'anciennes plantations de manioc. Mais vint un temps où la landolphia se raréfiant à proximité des agglomérations, les récolteurs furent déportés vers de nouveaux peuplements, parfois très éloignés des villages, où n'étaient autorisés à rester que les malades et les jeunes enfants. (...) On avait prévu trois mois pour les plantations. Mais épuisés, découragés, persuadés qu'on ne leur laisserait pas le temps d'entretenir leur champ, (...), les indigènes ne plantaient presque plus. C'est alors que, pour se disculper, certains lancèrent ce slogan : «Ces gens sont tellement fainéants qu'ils ne plantent même plus. Quoi d'étonnant à ce qu'ils crèvent de faim.»

Bientôt des primes de production, alcool, viande, marchandises diverses (...) furent largement distribués par les acheteurs (les compagnies) aux chefs de village et aux gardes, incitant ces derniers à intensifier la récolte, et ce furent le travail de nuit, les violences, les exactions. Des auxiliaires s'érigeant en policiers donnaient la chasse aux nombreux récolteurs qui essayaient de se soustraire à la corvée et l'on rencontrait de longues files de prisonniers, la corde au cou, nus, pitoyables. Que de ces malheureux, abrutis par les mauvais traitements, n'ai-je pas vu défiler à cette époque sur certaines pistes écartées. Affamés, malades, ils tombaient comme des mouches.

Source : Père Daigre, *Oubangui-Chari. Témoignage sur son évolution (1900-1940)*, Dillen, 1947, cité par Jean Suret-Canale, *Afrique Noire. L'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, 1964.

Document 2 : Travailler pour la Compagnie Française d'Afrique Occidentale vers 1915.

Ma mère avait réussi à développer à Kati un commerce assez important de tissus et d'articles régionaux divers. Un jour, le directeur de la CFAO, frappé par la beauté de son pagne, lui avait demandé qui en avait composé le motif. Elle répondit qu'elle l'avait créé elle-même. Le directeur lui demanda alors de lui fournir des petits échantillons de tous les modèles qu'elle créerait. S'ils lui plaisaient, il les enverrait en France pour les faire reproduire en grande quantité. De ce jour, ma mère réalisa de nombreux modèles qui furent tous acceptés par la CFAO. La CFAO lui versait cinq francs pour chaque nouveau modèle.

Amadou Hampâté Bâ, *Amkoullel, l'enfant peul*. Mémoires, Folio, 1991.

Amadou Hampâté Bâ (1900-1991) est né au Mali dans une famille musulmane : en 1915, Amkoullel revient de l'école où il était pensionnaire et rejoint ses parents à Kati, au nord de Bamako.

Document 3 : Les Indiens au Natal.

Vers l'année 1860, les Européens du Natal, s'apercevant que la culture de la canne à sucre offrait de vastes perspectives, éprouvèrent un soudain besoin de main-d'œuvre. Sans appel à l'extérieur, la culture de la canne à sucre et l'industrie sucrière n'étaient pas possibles, les Zoulous du Natal étant incapables de ce genre de travail. Le gouvernement du Natal prit donc contact avec le gouvernement indien et obtint l'autorisation de recruter de la main-d'œuvre aux Indes. Les travailleurs recrutés devaient signer un contrat de travail de cinq ans pour le Natal. A l'expiration de ce contrat, libre choix devait leur être laissé de s'installer dans ce pays et de jouir en toute propriété de la terre qu'ils pourraient acquérir. Tel était l'appât qu'on leur tendait ; car les Blancs, à l'époque, avaient songé que le zèle infatigable des Indiens, lorsqu'ils arriveraient à expiration des contrats, servirait au développement de l'agriculture.

Mais les Indiens dépassèrent toute attente. Ils firent pousser les légumes en quantités considérables. Ils introduisirent un certain nombre d'espèces indiennes et s'arrangèrent pour que les espèces indigènes fussent à meilleur marché. Ils importèrent aussi la mangue. Et leur esprit d'entreprise ne s'en tint pas à l'agriculture. Ils firent irruption dans le commerce. Ils achetèrent des terrains à bâtir, et beaucoup d'entre eux s'élevèrent de l'état de simple travailleur à celui de propriétaire terrien et de propriétaire d'immeubles. Des Indes, arrivèrent derrière eux des marchands, qui s'installèrent pour commercer. [...]

Les négociants blancs s'alarmèrent. S'ils avaient commencé par ouvrir les bras à la main-d'œuvre indienne, ils avaient compté sans un tel génie des affaires. Comme petits propriétaires agricoles, les Indiens étaient tolérables, mais leur concurrence commerciale était inadmissible.

Gandhi, *Autobiographie ou mes expériences de vérité*, 1925. (trad. française, PUF, 1950 ; rééd. 2008,

Document 4 : Le travail dans une usine de la *Cotonnière du Tonkin* à la fin des années 1930.

Les filles et les garçons âgés de quatorze à dix-huit ans forment environ 25% de la main-d'œuvre; les femmes et les enfants représentent la moitié du total des ouvriers, la proportion étant d'ailleurs plus élevée dans la filature que dans le tissage. La main-d'œuvre des filatures de Nam Dinh et de Haiphong est une main-d'œuvre familiale, homogène et stabilisée...; filateurs et tisseurs appartiennent presque toujours à une même famille et chaque enfant, dès qu'il est en âge de le faire, vient travailler à l'usine pour apporter, par le groupement des salaires, sa contribution au bien-être du foyer. Cette main-d'œuvre est répartie en équipe, car le travail continue la nuit; ainsi se trouve augmenté, en même temps que le nombre des ouvriers, le rendement moyen de chaque machine. On constate d'ailleurs que le travail de nuit, accompli dans des ateliers moins chauds en été, moins frais en hiver, est souvent préféré par l'Annamite; ce travail est d'ailleurs contrôlé avec moins de vigilance par les surveillants européens, si bien qu'en somme, il serait moins pénible que le travail de jour; les ouvriers peuvent s'entendre entre eux pour travailler à tour de rôle; ceux qui sont inoccupés profitent des intervalles séparant les rondes pour prendre un acompte de sommeil, couchés entre les métiers. Une autre Société possède à Haiphong une usine produisant à la fois du fil à coudre et des filés de coton, et qui rassemble 430 ouvriers.

Charles Robequain, *L'évolution économique de l'Indochine Française*, 1939.

Document 5 : Grèves dans les habitations dépendant de l'usine sucrière Darbousier en Guadeloupe (février 1910).

